

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021**

**Délibération N : 20210802-03**

**OBJET : Autorisation du Maire à déposer des demandes d'aides financières pour l'étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère**

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/07/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

**Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –**

**POUVOIRS** : 2

**Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes afin d'obtenir une subvention au titre du FNADT-CPER 2021 « *Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - Contrat de Plan Etat-Région* » et auprès de la Région Sud au titre du FRAT « *Fonds Régional d'Aménagement du Territoire* » pour l'étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque.

Plan de financement prévisionnel :

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Etude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque	30 925,00 € HT	▶ Etat (FNADT-CPER 50 %)	15 462,50 € HT
		▶ Région Sud (FRAT 30 %)	9 277,50 € HT
		▶ Autofinancement (20 %)	6 185,00 € HT
<b>Montant total</b>	<b>30 925,00 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>30 925,00 € HT</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat au titre du FNADT-CPER 2021 et à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du FRAT pour l'étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

